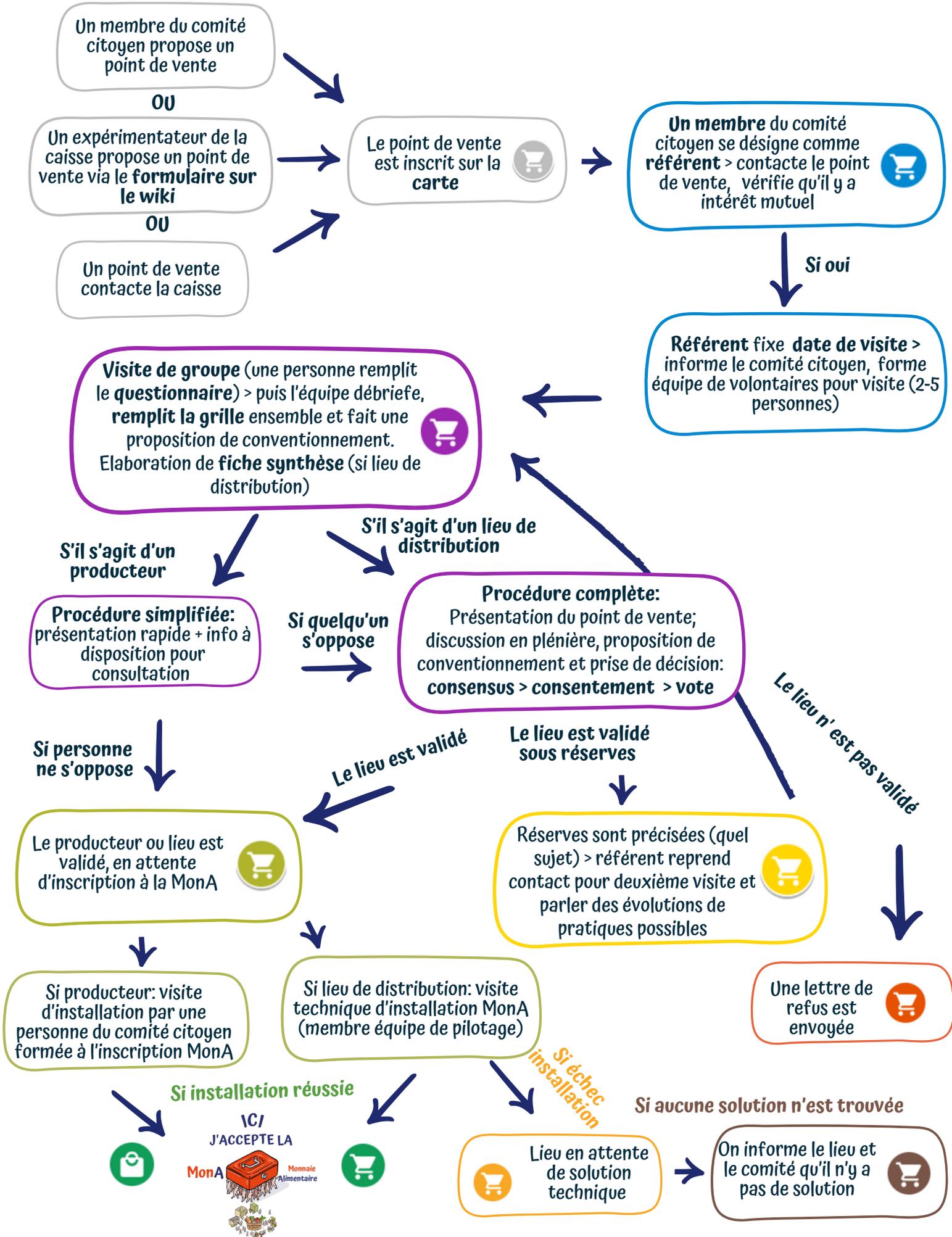
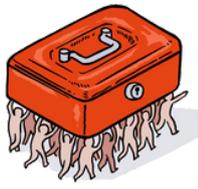


ETAPES DU CONVENTIONNEMENT POUR LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

Version 17/11/2023 (après retours comité citoyen du 14/10)



LES ÉTAPES DU CONVENTIONNEMENT POUR LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

PROPOSITION DE POINT DE VENTE



Point de vente cité par:

- membre comité citoyen,
- expérimentateurs (via wiki), ou
- à l'initiative du point de vente

VISITE ET VALIDATION



Point de vente proposé pour visite (par un référent comité citoyen, en coordination avec un membre de l'équipe pour éviter les doublons)



Point de vente visité en attente de validation par le comité citoyen

DÉCISION

Deux modes de prise de décision :

- **Lieu de distribution:** discussion en plénière puis décision au consensus>consentement>majorité
- **Producteur/transformateur:** validé par défaut sur proposition du référent du comité citoyen, si opposition part en plénière



Point de vente validé, en attente d'inscription



Point de vente validé avec des réserves (en fonction de la grille de critères)



Point de vente refusé

INSCRIPTION À LA MONA

Deux modes d'inscription:

- **Lieu de distribution:** visite technique par l'équipe de pilotage pour inscription
- **Producteur/transformateur:** visite par membres du comité citoyen formés à l'inscription

Points de vente actifs



Lieu de distribution inscrit à la MonA



Producteur/marché inscrit à la MonA

Points de vente inactifs (problèmes techniques)



Problème technique détecté lors de la visite, en attente de résolution



Impossible de résoudre le problème technique

